DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

Nº 23/2007

du 27 avril 2007

modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe XIII de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE nº 155/2006 du 8 décembre 2006 ([1]).

(2) Le règlement (CE) nº 851/2006 de la Commission du 9 juin 2006 relatif à la fixation du contenu des différentes positions des schémas de comptabilisation de l'annexe I du règlement (CEE) nº 1108/70 du Conseil ([2]) doit être intégré dans l'accord.

(3) Le règlement (CE) nº 851/2006 abroge le règlement (CEE) nº 2598/70 de la Commission ([3]), qui est intégré dans l'accord et qui doit dès lors en être supprimé,

DÉCIDE:

Article premier

L'annexe XIII de l'accord est modifiée comme suit:

1) Le texte du point 2 [règlement (CEE) nº 2598/70 de la Commission] est supprimé.

2) Le point suivant est inséré après le point 2 [règlement (CEE) nº 2598/70 de la Commission, supprimé]:

«2a. **32006 R 0851**: règlement (CE) nº 851/2006 de la Commission du 9 juin 2006 relatif à la fixation du contenu des différentes positions des schémas de comptabilisation de l'annexe I du règlement (CEE) nº 1108/70 du Conseil (JO L 158 du 10.6.2006, p. 3).»

Article 2

Les textes du règlement (CE) nº 851/2006 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 28 avril 2007, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 89 du 29.3.2007, p. 29.
([2]) JO L 158 du 10.6.2006, p. 3.
([3]) JO L 278 du 23.12.1970, p. 1.
(*) Obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 27 avril 2007.

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

Alan SEATTER